



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

A/37/429

S/15388

9 septembre 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

SEP 13 1982

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Points 20 et 35 de l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET

DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

Lettre datée du 7 septembre 1982, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 16 août 1982 (A/37/391-S/15366) et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dernières violations en date de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande par les forces d'occupation vietnamiennes au Kampuchea :

1. Le 9 août 1982, à 0 h 40, les forces vietnamiennes ont tiré quatre obus de mortier de 80 mm qui sont tombés en territoire thaïlandais à Ban-Mai-Rood et Ban-Khat-Larn, district de Klong-Yai, province de Trat.
2. Le 10 août 1982, à 4 heures, trois obus de mortier de 82 mm, tirés par les forces vietnamiennes sont tombés en territoire thaïlandais à Ban-Sao-Thong-Chai, district de Kantharalak, province de Si-Sa-Ket, endommageant une école et des maisons.
3. Le 11 août 1982, à 0 heure, les forces vietnamiennes ont tiré une grenade à tube qui a atterri en territoire thaïlandais à Ban-Khao-Larn, dans le district de Khlong-Yai, province de Trat.
4. Le 11 août 1982, à 14 h 10, les forces vietnamiennes ont tiré des roquettes de 107 mm et des obus de mortier de 120 mm en direction du territoire thaïlandais. Cinquante obus ont atterri dans la zone comprise entre Ban-Kok-Sabang et Ban-Nong-Ian et 10 autres obus ont atterri dans la région de Ban-Klong-Namsai, district d'Aranyaprathet, province de Prachinburi, endommageant un certain nombre de maisons.

* A/37/150.

5. Le 12 août 1982, à 15 h 45, deux autres grenades à tubes tirées par les forces vietnamiennes ont atterri en territoire thaïlandais à Ban-Mai-Rood, district de Khlong-Yai, province de Trat.

6. Le 13 août 1982, à 16 h 30, les forces vietnamiennes ont tiré huit obus de canon sans recul qui ont atterri en territoire thaïlandais dans la zone située au nord de Ban-Chananglang, district de Pong-Nam-Ron, province de Chanthaburi.

7. Le 17 août 1982, à 13 heures, les forces vietnamiennes ont tiré une roquette de 107 mm qui a atterri dans la zone située au sud de Ban-Sa-Ngae, district de Ta-Phraya, province de Prachinburi.

8. Le 18 août 1982, à 19 heures, huit roquettes de 107 mm, tirées par les forces vietnamiennes, ont atterri en territoire thaïlandais, toujours à Ban-Sa-Ngae, endommageant un certain nombre de maisons de villageois thaïlandais.

9. Le 21 août 1982, à 11 h 20, les forces vietnamiennes ont tiré une roquette de 107 mm qui a atterri en territoire thaïlandais, dans la zone située à l'est de Ban-Sa-Ngae, district de Ta-Phraya, province de Prachinburi.

10. Le 29 août 1982, à 15 h 05, cinq obus d'artillerie lourde tirés par les forces vietnamiennes ont atterri en territoire thaïlandais à Ban-Mai-Pak-Hong et Khao-Noi-Srichimphu, district d'Aranyaprathet, province de Prachinburi.

Ces incidents constituent de nouveaux exemples de violations flagrantes du territoire thaïlandais, perpétrées en dépit des déclarations répétées des autorités vietnamiennes, assurant qu'elles respecteraient la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Le Gouvernement royal de Thaïlande condamne ces actes d'hostilité et autres actes similaires et demande au Viet Nam de s'abstenir de toute nouvelle violation du territoire thaïlandais. Le Gouvernement royal de Thaïlande réaffirme son droit légitime de prendre toutes les mesures voulues pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI
